

Documents à fournir

① Pour tous

1. Déclaration de candidature Imprimée depuis Altair, datée et signée
2. Pièce d'identité recto verso avec photographie
3. Curriculum vitae détaillant le parcours universitaire et professionnel du/de la candidat-e, ainsi que ses autres expériences et compétences, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
4. Certificat sur l'honneur, datée et signée par le/la candidat-e, précisant soit n'avoir jamais été ATER auparavant, soit avoir déjà été ATER auparavant (dates des contrats à préciser).

② Documents spécifiques à fournir en plus selon votre statut

❖ Pour les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère

1. Une copie du diplôme de doctorat, ou des titres et diplômes justifiant la demande d'équivalence prévue à l'article 2-1 du décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche
2. Une attestation d'exercice de fonctions d'enseignement et de recherche d'une durée d'au moins 2 ans (au 1er septembre de l'année du recrutement) dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

❖ Pour les étudiant-e-s n'ayant pas achevé leur doctorat

1. Attestation du/de la directeur/trice de thèse attestant que la thèse pourra être soutenue dans un délai d'un an (avant le 31 août de l'année suivante)
2. Etat d'avancement des travaux, avec avis du/de la directeur/trice de recherche
Description synthétique (sur papier libre) de l'état d'avancement de la thèse
3. Certificat de scolarité en doctorat

❖ Pour les fonctionnaires de cat. A

1. Attestation permettant d'établir l'appartenance à la catégorie A de la fonction publique
2. Attestation d'inscription en doctorat, ou à l'habilitation à diriger des recherches, ou à défaut, une attestation du futur directeur de thèse donnant son accord pour diriger les travaux de recherche du/de la candidat-e.
3. Pour les candidat-e-s titulaires d'un doctorat uniquement : copie du doctorat et attestation sur l'honneur (de l'engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'Enseignement Supérieur)
4. Etat d'avancement des travaux, avec avis du/de la directeur/trice de recherche
Description synthétique (sur papier libre) de l'état d'avancement de la thèse

❖ Pour les titulaires d'un doctorat ou d'une HDR

1. Attestation de diplôme de doctorat ou de HDR
2. Attestation sur l'honneur de l'engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'Enseignement Supérieur dans l'année